

# Psychologie

## Titulaires

Emilie Caspar (Coordonnateur) et Arnaud DESTREBECQZ

## Mnémonique du cours

PSYC-C1001

## Crédits ECTS

5 crédits

## Langue(s) d'enseignement

Français

## Période du cours

Premier quadrimestre

- > de développer un jugement diagnostique pour certaines grandes distinctions psychopathologiques (en particulier la différence entre névrose, psychose et perversion)
- > de penser l'action dans ses différentes modalités (acte, acting-out et passage à l'acte)
- > de mettre en tension la question du contrôle sur l'agir avec celle de la responsabilité de ses actes

## Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Cours ex cathedra + illustrations cliniques

## Contenu du cours

1. INTRODUCTION : ce que psychologie veut dire
  - > La notion de psychologie
  - > La notion de psychologie clinique
2. JUGER L'HUMAIN
  - > La condition humaine: Modèle de l'humain: ce que nous partageons
  - > Le diagnostic psychologique: Modèle de la subjectivité: ce en quoi nous différons
  - > Agir et répondre de ses actes

## Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

L'acquisition d'outils permettant

- > de penser le mental ou le psychique et sa spécificité (sa différence d'avec le corps d'une part, et d'avec le social de l'autre)
- > de penser l'organisation de la pensée et de l'action dans le champ de la santé mentale et de développer une pensée critique quant à ses apories

## Autres renseignements

### Contact(s)

Ariane Bazan (Ariane.Bazan@ulb.ac.be)

### Méthode(s) d'évaluation

Autre

### Méthode(s) d'évaluation (complément)

Examen écrit QCM

### Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

## Programmes

### Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

BA-DROI | **Bachelier en droit** | option Bruxelles/bloc 1